

Voilà donc un autre point, qui est loin d'être intéressant, et qui est approuvé par le gouvernement du Québec, qui prône le fédéralisme coopératif. Au fait, il s'agit tout au plus d'un fédéralisme «à reculons», qui n'est pas acceptable aux citoyens, du moins ceux du Québec.

Maintenant, un couple qui ne dispose que d'une seule pension pour vivre doit faire face à des difficultés énormes, car il doit payer un loyer, ou, s'il possède une petite maison qu'il a réussi à acquérir grâce à des épargnes de toutes sortes, il lui faut maintenir cette maison.

Il est impossible de joindre les deux bouts avec \$135 et d'assurer la subsistance de deux personnes et, assez souvent, même de trois ou quatre, car il arrive encore que ces couples aient des personnes à charge de 15 ou 16 ans. Donc, ces jeunes vont à l'école, et il est assez dispendieux de payer leur entretien.

Ma demande est tout à fait justifiée. Elle vise à permettre aux couples, dont le chef de famille, celui qui avait l'habitude de gagner la vie, doit, d'une façon ou d'une autre—et si ce n'est pas voulu, il doit le faire forcément—prendre sa retraite, et lorsque le revenu n'entre pas à la maison, ce sont les difficultés qui «entrent».

Au cours de la vie active d'un travailleur, le gouvernement s'est chargé de lui enlever ce qu'il aurait pu épargner pour ses vieux jours par des impôts et des taxes de toute sorte. Cependant, il arrive que, dans la plupart des cas, les épargnes—lorsque le travailleur a atteint l'âge de 65 ans—sont très faibles et ne lui permettent pas, bien souvent, de vivre une vie normale.

Je dis qu'on «pénalise» l'épargne, et j'ai à l'esprit un cas concret. Il s'agit d'un veuf qui, l'an dernier, s'est avisé de travailler pendant un mois, pour tâcher d'améliorer sa situation financière, et le gouvernement fédéral l'a immédiatement pénalisé en réduisant le montant de sa pension, de sorte qu'il ne reçoit plus que \$70 par mois. Cela, uniquement parce qu'il avait travaillé avant ou après l'établissement du Régime des rentes. Il reçoit \$10.08 de la Régie des rentes de la province de Québec et le service de bien-être social lui verse une allocation de \$7, ce qui ne donne en tout—et ce, de trois sources différentes—que \$87 par mois. A ce compte-là, cette personne âgée ne peut penser à aller vivre dans un foyer d'hébergement, car il lui en coûterait \$104 par mois. Elle doit vivre dans une pension privée, à \$20 par semaine, et comme il y a parfois cinq semaines dans un mois, on peut s'imaginer dans quelles difficultés cette personne peut se trouver. Elle a été obligée de cesser de fumer et n'est plus en mesure de s'acheter des vêtements, de s'adonner à des passe-temps. Elle n'a même pas les moyens de s'acheter un journal!

J'ai voulu faire ces considérations, à la Chambre, cet après-midi, afin de démontrer, autant que possible, dans quelles difficultés les personnes âgées se trouvent souvent, même s'il semble y avoir des lois pour les protéger. Quant à ces lois-là, je les compare à un gâteau «manqué». Lorsque le gâteau est «manqué», on met un beau glaçage dessus et il paraît bien. Mais lorsqu'on le tranche, on s'aperçoit qu'il n'est pas aussi beau. La plupart de nos lois sociales sont un peu comme cela. Tant qu'on n'en n'a pas besoin, on s' imagine que tout est bien beau, bien glacé, mais lorsqu'on y met les dents pour y goûter, on s'aperçoit que ce n'est pas aussi beau.

C'est la raison pour laquelle nous réclamons l'amélioration de ces lois, afin de permettre aux couples âgés, dont

[M. Laprise.]

un seul conjoint a atteint l'âge de la retraite, de mener une vie normale, sans être obligés de quêter.

J'espère que les députés qui ont étudié cette motion et écouté mes arguments parleront en faveur de cette motion, afin d'inciter le gouvernement à présenter un projet de loi qui visera à régulariser cet état de choses.

• (4.20 p.m.)

M. Gaston Isabelle (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté attentivement l'éloquent discours de l'honorable député d'Abitibi (M. Laprise). Il a piqué ma curiosité au point où je me suis demandé si un discours qu'il a prononcé si magistral «ne tomberait pas dans la noirceur de la stérilité des temps». J'ai l'impression que c'est un discours qui aurait pu facilement être prononcé à l'Assemblée nationale du Québec.

Parce que les problèmes qu'il a exposés sont, à mon sens, des problèmes administratifs qui relèvent d'une province en particulier, cela prouve hors de tout doute que son discours—et j'en suis très heureux—ne tombera pas «dans la noirceur des temps», parce qu'il pourra le passer à un de ses amis de l'Assemblée nationale du Québec. Le député a traité des problèmes auxquels nous nous heurtons quotidiennement, au Québec,—il a parlé d'à peu près tous les régimes de sécurité sociale du Québec, y compris le bien-être—et nous savons qu'il existe actuellement un malaise administratif, qui pourra éventuellement se corriger.

Mais j'approuve ses observations au sujet des formes de sécurité sociale. Alors, je l'encourage à faire retaper son discours pour l'envoyer à un des députés créditistes de la province de Québec, qui pourra attirer l'attention de l'Assemblée nationale sur ce problème.

Il est sûr que les personnes âgées éprouvent un sentiment profond d'insécurité, bien que cette catégorie de citoyens, plus que n'importe quelle autre, reçoive présentement de l'aide, grâce à des programmes publics. Quand les personnes âgées prennent leur retraite, leur revenu décroît tandis que, bien souvent, leurs besoins augmentent considérablement.

Je comprends l'objectif visé par la motion de l'honorable député d'Abitibi, et je reconnais que le fait de permettre à l'épouse du pensionné d'avoir également droit à la pension améliorerait peut-être momentanément la situation des couples à la retraite, mais je soutiens également qu'une pareille mesure ne serait pas conforme à la politique du gouvernement actuel.

Je m'explique. Notre politique est d'assurer la canalisation des ressources disponibles vers l'amélioration des prestations de sécurité du revenu à l'intention des personnes âgées qui, en raison de l'insuffisance de leur revenu, sont dans une bien triste pauvreté. Si nous étudions la situation des personnes âgées, nous découvrons que les couples mariés âgés se tirent beaucoup mieux d'affaire que les personnes seules.

Que la pauvreté soit plus répandue parmi les personnes seules que chez les couples mariés, c'est un fait indéniable, mis en relief par des données statistiques. On a constaté en effet qu'en l'absence de programmes de sécurité de revenu à l'intention des personnes âgées, environ 72 p. 100 des personnes seules de plus de 65 ans toucheraient un revenu inférieur à \$1,500, alors que 55 p. 100 des couples toucheraient un revenu inférieur à \$3,000.